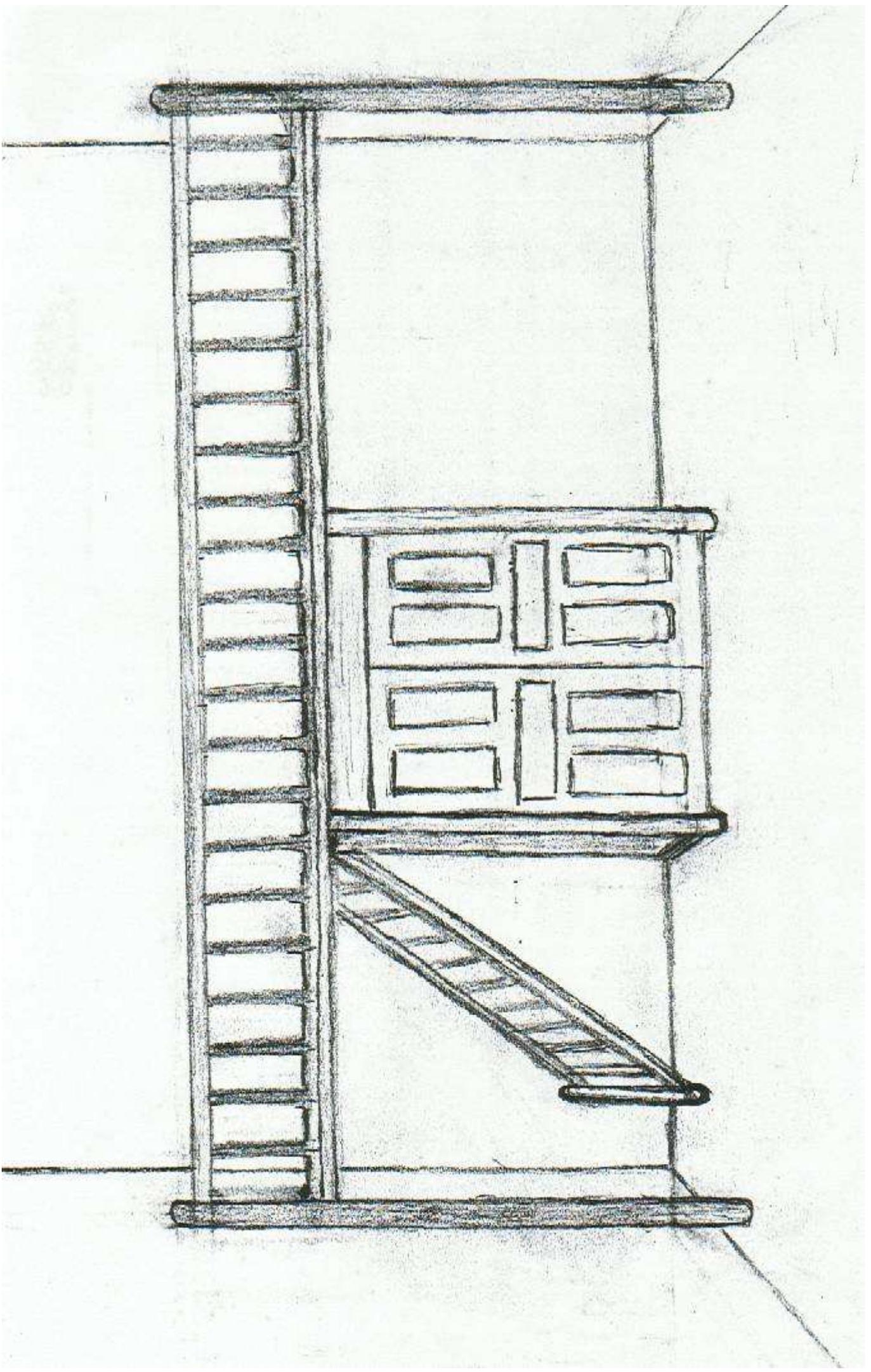


Conseil Municipal du 19 février 1999



Projet d'une galerie au-dessus du tambour de l'entrée du temple de La Couarde pour recevoir le matériel audiovisuel nécessaire aux projections et à l'animation de la Maison du Protestantisme Poitevin.

1^{er}. Le tambour n'étant pas assez profond pour la circulation des fauteuils roulants, il faut de toute façon un agrandissement. Celui-ci permettra l'assise et la stabilité de la galerie. La dimension d'origine est de 1,05 m, elle passera de 1,40 m à 1,50 m ce qui donnera au-dessus la largeur de la galerie.

2^{ème}. Cette galerie est composée d'un plancher soutenu d'une part à chaque extrémité d'un poteau de section appropriée, d'une poutre horizontale reposant sur ces poteaux et sur les deux angles du tambour, et à l'arrière, d'une poutre plus petite

fixée sur le mur par des chevilles spéciales. Des petites solives seront posées à intervalle régulier d'une poutre à l'autre sous le plancher.

3^{ème}. Cette galerie sera protégée par une rambarde de hauteur de 1 m minimum obligatoire. Celle-ci étant composée d'une lisse basse et d'une main-courante pour recevoir les balustres.

4^{ème}. Pour accéder à cette galerie, une échelle de meunier se placera sur le mur du fond pour reposer sur un côté du tambour. Cet escalier sera du même style que la rambarde avec toutes les normes de sécurité nécessaires, cet accès étant interdit au public.

5^{ème}. On veillera à ce que la teinte des bois soit la même que celle de la chaire et du tambour.

6^{ème}. Tout cet ensemble sera effectué dans un souci d'équilibre et de respect

par rapport à l'architecture du temple
et de son mobilier (chaire, bancs, tambour)
qui demandent une grande sobriété.

D'autre part, vu la hauteur de
l'édifice, cette galerie apportera du relief à
l'ensemble.

Il est à signaler également que dans la
tradition on retrouve très souvent une
galerie dans nos temples.

Aucun scellement de poutre ne sera fait
dans le mur et dans le sol.